

aison ! Que dis-je, tous les êtres vivans ! vous nous en offrez aussi tous les tensiles : scie, rabot, tourne-vis. Mais avant tout, n'êtes-vous qu'un seul individu ? Il me semble que vous devez être au moins Alexandre et Compagnie, ais non : c'est une troupe, une réunion, un rassemblement ; et moi, shériff, dois remplir les devoirs de ma place. Oui, au lieu de chanter toutes vos merilles, je devrais lire le *riot-act* et vous ordonner de vous disperser."

## GRANDISSIME GASCONADE !

Le gouverneur-général en inaugurant sa mesure favorite de l'union des provinces a cru devoir favoriser les nouveaux mariés d'une proclamation qui nous paraît digne d'être éternisée dans les pages du Fantasque dont elle a parfaitement opté le style moqueur, à l'esprit près. Nous allons la citer, en y intercalant simplement nos propres idées afin qu'on ne confonde point les opinions de son auteur avec les nôtres :

(Nous passons les titres du titre ; on trouvera plus loin assez de bêtises pour pas regretter celles-là. C'est tout simplement la description d'un poulet paré s plumes du coq.)

## SYDENHAM.—PROCLAMATION.

"En obéissance aux ordres de la Reine, j'ai aujourd'hui pris le gouvernement de la province Canada. Le haut et le bas Canada, séparés pendant cinquante ans, sont encore une fois unis, et formeront dorénavant une seule province, soumise à une seule administration.

Dites asservie, soumise ne passera pas.

"A mon arrivée dans le Bas-Canada, je déclarai qu'un des principaux objets de ma mission était de mettre fin à la suspension de la constitution dans cette province et de rendre à ses habitants le bénéfice complet des institutions britanniques.

Vous avez fait cette déclaration il est vrai ; mais nous savons ce qu'en vaut une.

"Cet objet est accompli. Par l'acte impérial qui fixe l'union, le gouvernement représentatif est établi, et ce contrôle du peuple sur ses propres affaires, qui est regardé comme le plus haut privilège des Anglais, lui est encore une fois rendu.

Il est farceur, le contrôlé. Après moi si l'en reste n'est-ce pas ?

"L'acte qui pourvoit à cela, attache à cet octroi certaines conditions sur lesquelles la législation provinciale ne peut exercer aucune autorité, tandis qu'il laisse à l'arbitrage définitif de cette législature toutes questions autres que celles que le parlement impérial, dans sa sagesse, a cru entier de décider lui-même : la réunion législative, l'établissement d'une administration sûre et ferme du gouvernement, et le maintien des relations convenables de colonie et de métropole. s'est étudié à tromper les ignorants et particulièrement quelques-uns de nos co-sujets d'origine française sur ce point ; à représenter ces dispositions comme injustes, à les traiter comme susceptibles de changement ici, et à exciter une opposition qui ne pourrait être qu'aussi malante qu'elle sera nécessairement inutile.

Beau dommage ! Rira bien qui rira le dernier.

"Je me flatte ce pendant que ces efforts seront infructueux, et j'en appelle à la loyauté et au sens des habitants du Bas-Canada, de quelque origine qu'ils soient, dans l'assurance qu'ils ont du pouvoir qui leur est maintenant remis entre les mains," de manière à justifier la conce que notre souverain et le parlement impérial ont reposée en eux, et à participer cordialement à un effort pour avancer les intérêts communs de la province unie.

Les habitans du Bas-Canada ont assez de bon sens pour faire toutes ces choses-là ; mais ils commencent à se fatiguer de jouer le rôle de la patte du diable.

"Dans le Haut-Canada, le sentiment du peuple a été pleinement et librement exprimé, par organes constitutionnels, sur la grande question de l'union elle-même, et sur les principes sur lesquels elle devait être basée.